



Extrait de délibération

Identifiant
2022-02-02

Bureau syndical 7 février 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-deux le lundi sept février à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 1 février 2022
Nombre de délégués en exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 3
Votants : 8

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice- Présidents :	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé- Loïc, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine	BACLE Jérôme, NOLOT Monique, SAUZE Magalie

Migration de l'abonnement Orange BIO ADSL du PETR du Pays de Gâtine vers un abonnement Orange BIO Série 2 Fibre Optique

Depuis de 1er janvier 2022, le PETR du Pays de Gâtine est éligible au raccordement à la fibre optique. Ce raccordement permettrait d'optimiser de façon significative le débit et le coût de l'accès Internet du PETR.

1. Abonnement actuel Orange BIO ADSL : 8 Mbits/s Max

Depuis 2006, le PETR dispose d'un abonnement Internet Orange BIO ADSL à 8 Mbits/s Max qui comprend une adresse IP fixe publique (permettant l'accès au serveur Extranet), 2 noms de domaine (gatine.org et intragatine.org) et 20 boîtes aux lettres électroniques.

→ **Coût total abonnement mensuel actuel Orange BIO ADSL : environ 150 € HT/mois.**

NB : ce coût inclut également l'abonnement à la ligne télécom analogique RTC (0549942122) support de l'ADSL, du fax et de l'alarme (télé-surveillance). Cet abonnement ne pourra perdurer car Orange a engagé depuis 2018 l'arrêt progressif du réseau téléphonique commuté (RTC) qui sera fermé en 2023 dans les Deux-Sèvres.

2. Proposition de migration vers abonnement Orange BIO Série 2 Fibre Optique : 500 Mbits/s Max

La proposition commerciale d'Orange Business pour l'évolution de l'abonnement internet Bio ADSL actuel en BIO Série 2 fibre optique FTTH (Fiber To The Home) comprend l'accès internet en fibre partagée à 500 Mbits/s Max, 2 noms de domaine et 30 boîtes aux lettres électroniques incluses et 1 tranche de 5 adresses IP fixes.

→ Coût abonnement mensuel BIO Série 2 Fibre FTTH : 66 € HT/mois avec engagement de 36 mois (3 ans)

→ Coût tranche de 5 adresses IP fixes : 12 € HT/mois

→ **Coût total abonnement mensuel BIO Série 2 Fibre FTTH : 78 € HT/mois**

NB : cette offre est valable uniquement sur le mois de février 2022, elle intègre notamment les frais de mise en service pris en charge par Orange soit une remise de 200€ et une remise de 40% sur l'abonnement mensuel Bio fibre FTTH sur toute la durée du contrat (3 ans). Sans cette remise de 40%, le coût total de l'abonnement mensuel passerait de 78 € HT/mois à 122 € HT/mois.

Le Bureau syndical d'autoriser le Président à :

- **signer la proposition commerciale d'Orange Business concernant la migration de l'abonnement actuel Orange BIO ADSL 8 Mbits/s Max vers l'abonnement BIO Série 2 Fibre optique FTTH à 500 Mbits/s Max pour un montant mensuel de 78 € HT soit 93,6 € TTC/mois (contre environ 180 € TTC/mois en ADSL auparavant) et pour une durée minimale d'engagement de 3 ans.**
- **résilier auprès d'Orange, l'abonnement de la ligne analogique RTC (0549942122) support de l'ADSL, du fax et de l'alarme (télésurveillance).**
- **signer tous autres documents relatifs à ce dossier.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD